



Réglementaire / Non Réglementaire	Exigence	Objet de la maîtrise	Objectifs visés	AP AS	Action Préventive / Guide d'interprétation Action de Surveillance Interne	Fréquence minimum	Responsable du contrôle	Action corrective	Documents preuves
A) DURABILITE DES STOCKS									
R	1	Protection de la ressource	Respecter les réglementations en place et mesures de gestion existantes relatives aux espèces ciblées, aux habitats et zones protégées et aux pratiques et engins de pêche.	AP	Appliquer les Codes de l'Environnement et Loi Pays - les Décisions coutumières institutionnelles (documentées et officialisées : Sénat coutumier, Aire coutumière, GDPL...) - les Plans de gestion adoptés pour les sites d'intérêt pour la conservation (Aires protégées, Zones inscrites au patrimoine mondial)	En continu	Pêcheur	Réalisation	Réglementation en vigueur (en livret ou sous format informatique) / Guide d'information provincial
				AS	Contrôle documentaire	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
B) FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES									
R	2	Protection de la ressource	Bannir toute pratique de pêche destructive	AP	Ne pas utiliser de poisons, explosifs, barres à mine ou de tous autres outils susceptibles de perturber les habitats et le milieu marin.	En continu	Pêcheur	Réalisation	Matériel de pêche
				AS	Contrôle visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
NR	3	Sélection des captures	Eviter au maximum la capture d'espèces accessoires et non ciblées	AP	Utiliser du matériel de pêche adapté à la ressource Ne pas utiliser de filets "trainants" Décrocher et relâcher les prises accessoires avec précaution	En continu	Pêcheur	Réalisation	Fiches de pêches Matériel de pêche
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
NR	4	Gestion des déchets	Conserver à bord tous les déchets -non organiques- et tout déchet trouvé en mer de petite taille	AP	Ne pas jeter les déchets à la mer. Disposer à bord de compartiment de stockage des déchets. Ramasser en mer les déchets trainants, mais de petite taille pour ne pas mettre en péril la sécurité du navire et de l'équipage. Se débarrasser des déchets une fois à terre aux points de collecte appropriés.	En continu	Pêcheur	Réalisation	Présence de contenants pour le stockage en mer Dépôts dans un endroit approprié
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
NR	5	Gestion des déchets	Assurer la collecte des produits de vidange.	AP	Récupérer les produits de vidange et assurer leur prise en charge	En continu	Pêcheur	Réalisation	Bons de prestation
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
NR	6	Gestion des déchets	Prévenir les pollutions par les hydrocarbures	AP	Assurer la maintenance régulière du moteur Prévenir les éventuelles fuites Récupérer les pertes d'hydrocarbures	En continu	Pêcheur	Réalisation	Justificatifs de maintenance
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
NR	7	Protection de l'environnement	Utiliser autant que possible des produits de nettoyage biodégradables ou respectueux de l'environnement marin.	AP	Utiliser des produits de nettoyage biodégradables ou respectueux de l'environnement marin.	En continu	Pêcheur	Réalisation	Fiches techniques du produit utilisé
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
NR	8	Protection de l'environnement	Limiter l'énergie fossile	AP	Favoriser l'utilisation de modes de propulsion les moins polluants et promouvoir les modèles plus écologiques	En continu	Pêcheur	Réalisation	Fiches techniques du produit utilisé
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
				AP	Entretien son matériel de propulsion afin de limiter la pollution atmosphérique	En continu	Pêcheur		

NR	9	Protection de l'environnement	Prévenir la pollution de l'atmosphère	AS	Contrôle visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG	Réalisation	Carnet de maintenance / factures d'entretien
----	---	-------------------------------	---------------------------------------	----	-----------------	-----------	----------------------	-------------	--

C) GESTION ACTIVE ET PARTAGEE

NR	10	Protection de la ressource	Utiliser un système de collecte des données de pêche	AP	Renseigner les fiches de pêche mises en place par les provinces et/ou utiliser un système de collecte de données	En continu	Pêcheur	Réalisation	Fiches de pêche ou extraction issue du système de collecte des données
				AS	Contrôle documentaire	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
NR	11	Connaissance de la ressource	Coopérer avec le monde scientifique en facilitant au besoin, la bonne réalisation d'études en lien avec la pêche et les ressources ciblées par l'activité.	AP	Participer aux programmes de recueil d'information en mer et collaborer à terre lorsque c'est nécessaire Répondre aux sollicitations des experts	En continu	Pêcheur	Réalisation	Rapport / CR de mission des experts Compte-rendu de réunion
				AS	Contrôle documentaire	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
NR	12	Protection de la ressource	Adopter les stratégies, règles ou mesures de gestions volontaires, après consultation et validation de l'ODG	AP	Suivre les recommandations du système de gestion en matière de mesures volontaires permettant de modifier dans le temps la pression de pêche en fonction de l'état du stock d'une espèce ciblée.	En continu	Pêcheur	Réalisation	Compte-rendu de réunion Rapport d'analyse (province, entité, scientifiques) Charte Fiches de pêche / Matériel de pêche
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		

D) CONDITIONS DE TRAVAIL, SECURITE, DEVELOPPEMENT

R	13	Environnement de travail	Avoir une autorisation de pêche professionnelle provinciale en cours de validité	AP	Avoir une autorisation de pêche professionnelle provinciale en cours de validité	En continu	Pêcheur	Réalisation	Autorisation de pêche professionnelle en cours de validité
				AS	Contrôle documentaire	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
R	14	Sécurité des navires	Garantir la sécurité des navires et du personnel embarqué	AP	Avoir procédé à la visite de sécurité réglementaire des affaires maritimes et disposer d'un permis de navigation à jour et de sa liste d'équipage à jour.	En continu	Pêcheur	Réalisation	Permis de navigation , Compte-rendu de la visite de sécurité des affaires maritimes + Liste d'équipage à jour
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
R	15	Sécurité des navires	Maintenir les équipements de sécurité	AP	Disposer à bord de chaque bateau du matériel de sécurité réglementaire en lien avec la catégorie du bateau. Informé tout nouvel arrivant de ce matériel et le former à son usage.	En continu	Pêcheur	Réalisation	Permis de navigation, Compte-rendu de la visite de sécurité des affaires maritimes + Liste d'équipage à jour
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
R	16	Sécurité des équipages	Prévenir les risques d'accidents professionnels	AP	Mettre à disposition de l'équipage les équipements de protection individuels adaptés. Réaliser l'EvRP si personnel salarié	En continu	Pêcheur	Réalisation	EPI Fiche EvRP complétée
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
R	17	Environnement de travail	S'assurer que les conditions de travail soient en accord avec la réglementation en vigueur (droit du travail).	AP	Réaliser la déclaration CAFAT de tous les salariés Respecter le SMAG, la durée du travail...	En continu	Pêcheur	Réalisation	Contrats de travail des marins, déclarations CAFAT, chèque emploi-service, bulletins de salaire
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
NR	18	Environnement de travail	Informé les instances lors de sa propre infraction constatée à la réglementation	AP	Informé l'OC et l'ODG lors de sa propre infraction constatée à la réglementation (DENV, DDEE, Gendarmerie maritime, SIVAP...)	En continu	Pêcheur	Réalisation	Procès-verbal d'infraction
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
NR	19	Représentativité	Adhérer à l'ODG	AP	Etre adhérent direct ou indirect (par le biais des associations qui fédèrent et représentent les pêcheurs professionnels côtiers dans les 3 provinces) de l'Organisme de Défense et de Gestion	En continu	Pêcheur	Réalisation	Attestation d'adhésion
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		

NR	20	Environnement de travail	Sensibiliser l'équipage à la sécurité, hygiène et développement durable	AP	L'équipage est sensibilisé et a des connaissances suffisantes sur la sécurité, l'hygiène et le développement durable.	En continu	Pêcheur	Réalisation	Discussion avec l'équipage
				AS	Contrôle visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		

E) HYGIENE, QUALITE, TRACABILITE

NR	21	Qualité du produit final	Assurer en tout temps une manipulation et un traitement optimal des captures de façon à en préserver la qualité.	AP	Appliquer les recommandations sur les bonnes pratiques des captures Ne pas remonter à bord les très gros spécimens des espèces présentant des risques de contamination à la ciguatera (Réglementaire)	En continu	Pêcheur	Réalisation	Référentiel d'auto-contrôle
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
NR	22	Qualité du produit final	Assurer en tout temps une conservation adéquate des produits de la pêche	AP	Garantir une conservation adéquate des produits de la pêche en tout temps et tout au long de la chaîne, en évitant toute rupture de la chaîne du froid (hors crustacés et bivalves conservés vivants) quelles que soient les pratiques de conditionnement adoptées (glacière; saumure; congélation...). Les produits présentant un défaut de fraîcheur ne pourront être vendus sous l'appellation « Pêche Responsable ». *La notion de fraîcheur correspond aux indicateurs de la cotation fraîcheur (règlement UE n°2406/1996)	En continu	Pêcheur	Réalisation	Référentiel d'auto-contrôle
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
NR	23	Traçabilité des produits	Assurer la traçabilité des produits certifiés	AP	A chaque débarquement, les pêcheurs fournissent de façon claire et systématique les informations de traçabilité du poisson aux ateliers de transformation/ colporteurs / distributeurs / revendeurs/ autres. Veiller au bon fonctionnement du système de traçabilité	En continu	Pêcheur	Réalisation	Suivi des informations de traçabilité
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
NR	24	Traçabilité des produits	Assurer la traçabilité des produits certifiés	AP	Un système d'information valide permet l'identification des produits en tout temps. En l'occurrence, le système d'information doit permettre de retracer des informations importantes relatives aux produits de la pêche (par ex : espèce, commune, pêcherie, date de capture...).	En continu	Pêcheur	Réalisation	Suivi des informations de traçabilité
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		

F) TRANSFORMATION, TRANSPORT, STOCKAGE ET DISTRIBUTION DES PRODUITS CERTIFIES

Ces exigences ne concernent que les pêcheurs assurant eux-même les activités pré-citées.

R	25	Respect des bonnes pratiques d'hygiène	Réaliser la transformation des produits uniquement dans des ateliers de transformation agréés par le SIVAP	AP	Disposer d'un agrément technique vétérinaire pour l'atelier.	En continu	Pêcheur	Réalisation	Agrément du SIVAP Factures
				AS	Contrôle documentaire	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
NR	26	Respect des bonnes pratiques d'hygiène	Observer des pratiques d'hygiène et d'entretien irréprochables dans les espaces de traitement et de stockage ainsi que dans les installations de	AP	Veiller à l'application des règles d'hygiène	En continu	Pêcheur	Réalisation	Etat des espaces de traitement et de stockage, fiches techniques des produits d'entretien, procédures de nettoyage de ces

			amont que dans les installations de production de glace et de froid.	AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		lieux...
NR	27	Qualité des produits	Optimiser le circuit de distribution de manière à garantir un délai minimal entre le producteur et le consommateur.	AP	Distribuer les produits au consommateur dans les meilleurs temps, trouver les circuits les plus courts. Sécuriser les circuits	En continu	Pêcheur	Réalisation	Comparaison fiches de pêche/factures de vente
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		
NR	28	Identification des produits	Identifier les produits certifiés lors de leur transport, stockage et commercialisation afin d'éviter le mélange avec des produits non-certifiés.	AP	Bien séparer les produits certifiés et non-certifiés dans l'espace. Assurer un affichage lisible et clair permettant de distinguer les produits certifiés.	En continu	Pêcheur	Réalisation	Emballages, étiquettes, factures...
				AS	Contrôle documentaire et visuel	1 fois/an	Contrôle interne ODG		